

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : État.	
Avis n° 2022-03		
Date d'examen : 01/02/2022	Objet : Plan de gestion 2022-2031 de la réserve naturelle nationale Courant d'Huchet (Landes)	Vote : avis favorable sous conditions

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux en visioconférence, a examiné au titre de l'article R332-22 du code de l'environnement le projet de plan de gestion 2022-2031 de la Réserve Naturelle Nationale Courant d'Huchet (Landes).

La réserve naturelle a été créée par le décret n°81-889 du 29 septembre 1981 modifié en 1985 dans un contexte d'aménagement de la côte aquitaine afin de conserver un site naturel unique d'intérêt patrimonial (notamment botanique) en limitant les activités touristiques.

Un peu plus de la moitié du foncier appartient aux collectivités locales (communes et syndicats), 25 % au domaine de l'État géré par l'ONF et environ 23 % à des propriétaires privés.

Au sein de la réserve sont distinguées trois entités écologiques et fonctionnelles : en amont l'étang de Léon et Cout de Mountagne, la zone forestière en partie centrale et à l'aval, la zone littorale.

Sont présentés en séance et dans le projet de plan de gestion : l'état des connaissances et l'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats naturels, de la flore et de la faune, l'environnement socio-économique ainsi que les objectifs relatifs à la conservation du patrimoine, à l'accueil et à la pédagogie, au fonctionnement de la réserve et à la recherche.

Le diagnostic met en évidence deux enjeux de conservation et trois facteurs clés de réussite : la qualité et la diversité des habitats naturels de la réserve et la biodiversité et la richesse en espèces d'intérêt patrimonial, les facteurs clés sont la connaissance du patrimoine naturel de la réserve, son fonctionnement courant et la fréquentation et la sensibilisation du public.

10 objectifs à long terme sont ainsi identifiés et déclinés en 41 objectifs opérationnels.

Le CSRPN souhaite, pour le nouveau plan de gestion, que les analyses des données d'inventaires évoluent vers des analyses quantitatives afin de suivre notamment les dynamiques des populations avec, si besoin, l'adaptation des méthodologies de suivis (via par exemple l'utilisation d'indices d'abondance). La présence de la Lamproie de planer dans les inventaires de 1983 est surprenante et relève vraisemblablement d'une erreur d'identification. Un inventaire complémentaire est à conduire sur le volet piscicole. Les études passées ont montré la présence d'un noyau populationnelle d'une quarantaine d'individus de Cistude d'Europe ; il convient désormais d'identifier des sites d'hivernage et les sites de pontes au sein de la réserve naturelle. La présentation des tableaux sur la qualité des eaux et des sédiments dans le lac de Léon présente une baisse des concentrations en phosphore total ces dernières années (2015-2018) alors que la concentration était plus basse en 2009, traduisant un enrichissement du milieu. La teneur naturelle dans le milieu doit être à minima la valeur de 2009. Le rapport présente l'évaluation d'un bon état pour le paramètre phosphore dans les sédiments. Or, actuellement il n'existe pas de grille de classement pour ce paramètre dans ce compartiment, il convient donc de corriger le document et de faire apparaître dans la conclusion l'ensemble des données sur une période plus large. IL conviendrait de suivre l'évolution de ce paramètre car l'enjeu eutrophisation est important pour ce site et de rechercher l'origine de cet apport alors que le bassin versant est peu anthropisé.

Une part importante des milieux sont des milieux forestiers or la gestion proposée au sein de cette réserve naturelle diffère peu ou pas des forêts environnantes et propose peu d'adaptation de gestion en faveur de la

biodiversité. Il conviendrait a minima de développer la mise en place d'îlots de sénescence au vu des objectifs de naturalité au sein des réserves naturelles. Les évolutions de gestion sont difficiles à obtenir au niveau local car les partenaires (commune et ONF) ne sont pas favorables à une adaptation afin de répondre à la fois aux directives des schémas régionaux de gestion forestière et pour maintenir les revenus d'exploitation.

Le document présente peu d'information concernant la pêche de loisir et les prélèvements. La réserve n'a pas les moyens d'évaluer l'impact de cette activité au sein de la réserve naturelle, le suivi des cartes de pêche achetées localement n'est pas un paramètre pertinent. Le conservateur précise que l'alevinage est interdit au sein de la réserve mais qu'il existe des opérations en dehors de la réserve ; des travaux collaboratifs sont mis en place avec les associations locales et la fédération de pêche sur le choix des espèces relâchées .

Concernant l'évaluation de l'impact de l'activité cynégétique, la réserve n'a pas obtenu la communication des carnets de prélèvement. Hormis la chasse aux oiseaux d'eau, le lapin de garenne est chassé au sein la dune, la bécasse en forêt et des battues de sanglier et chevreuil sont organisées. Une palombière est également présente. Environ un tiers de la réserve naturelle n'est pas chassé ce qui représente 200 à 300 hectares.

Le CSRPN s'interroge sur les causes d'évolution défavorable des effectifs de Blongios nain et de Butor étoilé. Le conservateur précise que les effectifs de ces espèces diminuent au niveau national. La réserve réalise un suivi précis depuis 20 ans et il est constaté une augmentation de présence des espèces plus arboricoles, évolution vraisemblablement due à l'évolution du milieu. Cependant, les habitats présents au sein de la réserve, dont le marais flottant, restent favorables avec très peu d'évolution. Une action est néanmoins prévue pour retrouver le stade arbustif. Concernant un risque de contamination métallique, les études doivent être conduites à plus large échelle que sur le plan d'eau et il serait préférable d'étudier d'abord les éventuels effets des prélèvements ou les impacts indirects (dérangement) de la chasse sur les peuplements.

La bioévaluation présentée dans le document s'appuie sur des critères génériques sans prise en compte du rôle fonctionnel des habitats de la réserve vis-à-vis des différentes espèces.

La charge administrative pour la gestion de cette réserve a été clairement sous-évaluée dans le premier plan de gestion. Les élus ont beaucoup d'attentes vis-à-vis du tourisme.

Le travail de l'équipe dont celui du conservateur est reconnu par le CSRPN.

Le CSRPN s'interroge cependant sur la gouvernance au sein de ces aires protégées : les réserves naturelles nationales étant des zones de protection fortes pour lesquelles il convient d'avoir un curseur important des mesures de gestion en faveur et en priorité de la biodiversité.

Le CSRPN rend, à l'unanimité, un avis favorable sous conditions impératives :

- de fournir un vrai diagnostic du patrimoine naturel (habitats, faune, flore) avec les listes d'espèces et les éléments permettant une véritable évaluation de leur état de conservation in situ,
- d'indiquer clairement, dans la partie évaluation, ce vers quoi il faut faire évoluer la situation des taxons patrimoniaux retenus,
- de revoir et d'argumenter la partie Évaluation
- de revoir les objectifs à long terme en précisant les enjeux propres à la situation géographique de la réserve, et la hiérarchie OLT<OO<OP
- de revoir la liste des opérations et regrouper les opérations qui visent le même objectif opérationnel (bien séparer et identifier les notions d'objectif long terme, objectif opérationnel, opérations et actions)
- de mieux préciser l'objectif visé spécifiquement par chaque action
- de proposer une véritable stratégie de communication et d'accueil du public avec le développement des infrastructures associées.

Le CSRPN insiste sur la nécessité de bien mettre en œuvre les points suivants :

- le respect de la naturalité des milieux de marais et tourbières, si besoin en engageant des opérations de renaturation / restauration sans plantation de pins sur ces milieux, au besoin, nécessité d'arrachage des plants présents,**
- le retour à une gestion forestière plus respectueuse de la naturalité, en utilisant notamment les**

préconisations de l'ONF en matière de diversité biologique : arbres biologiques, îlots de sénescence... et en augmentant leur importance. Il est anormal que, dans une réserve naturelle, sur des terrains gérés et appartenant à l'État (terrains ONF), la priorité ne soit pas mise à la conservation biologique,

- une volonté à terme de diminuer, limiter la pression de chasse et le dérangement associé, pour favoriser le rôle de halte migratoire de la réserve,**
- une volonté de restaurer la libre circulation et la qualité des eaux notamment en mettant en place un suivi de cette qualité et une veille physico-chimique,**
- l'intégration de la RN dans les protocoles de suivi à long terme du patrimoine naturel (STERF, STELI, STOC, POPAP, POPREP, SPIPOL ...).**

Le Président du CSRPN N-A

Laurent CHABROL